

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .50 / 2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 29 avril,

En exercice : 25

De Présents : 16

De votants : 21

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ;
Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; M. BRUN Fernand ;
M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT
Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. HURET David ; Mme NICODEMO
Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M.
SEIGNOBOS Jean-Luc ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI
Valérie

Procurations :

Mme BOUCHER Julie donne pouvoir à Mme DUPONT Karine
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à M. FERRARI Fabien
M. HERAUD Jean-François donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
Mme MARTIN Pascale donne pouvoir à Mme NICODEMO
Mélissia
M. TASSY Jacques donne pouvoir à Mme THIERRY Martine

Etaient absents excusés :

M. AIGUESPARSES Cédric
Mme GACNIK Marie-France
Mme PRUNET Sophie
Mme YZQUIERDO Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FERRARI Fabien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS A LA
COMPETENCE N°8 « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC » ET DE
L'ADHESION DE LA COMMUNE DE PLAN D'AUPS A LA COMPETENCE N°7 IRVE « RESEAU DE
PRISE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » AU PROFIT DE TE83 SYMIELEC**

Monsieur le Maire informe que la commune des ARCS SUR ARGENS a délibéré le 13 novembre 2023 pour adhérer à la compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC.

Le 13 décembre 2023, la commune de PLAN D'AUPS SAINTE BAUME a délibéré pour adhérer à la compétence n°7 « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques » au profit de TE83-SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré le 20 février 2024 et acté ces adhésions.

Par courrier daté du 13 mars 2024, le Territoire d'énergie VAR – SYMIELEC demande de bien vouloir soumettre à l'approbation d'un prochain conseil municipal ces transferts de compétences.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

CONSIDERANT que les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétences par délibération du Conseil municipal,

ET APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER l'adhésion de la commune des ARCS SUR ARGENS à la compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83 SYMIELEC.

Article 2 :

D'APPROUVER l'adhésion de la commune de PLAN D'AUPS SAINTE BAUME à la compétence n°7 IRVE « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques » au profit de TE83 SYMIELEC.

Article 3 :

D'APPROUVER la délibération prise par le Comité Syndical de TE83 en date du 20 février 2024 pour acter ces adhésions.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces pour mettre en œuvre cette décision.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**BRUN Fernand
Maire de PIGNANS**

